

Commentaire de l'évangile de la célébration de la Passion

VERSION LONGUE

VENDREDI SAINT

Évangile de Jésus-Christ selon Saint Jean (18,1-19,42)

Le récit de la passion selon saint Jean suit le fil rouge des synoptiques. Tout le monde le constate. Toutefois, la plupart des pratiquants du Vendredi Saint ne remarquent sans doute guère les particularités qu'offre le quatrième évangile par rapport aux évangiles synoptiques. Dans le commentaire de la Revue, il n'était pas possible de faire saisir toute l'originalité de la passion johannique. Dès lors, dans cette rubrique, nous allons tenter de la découvrir.

Notre évangéliste a manié son texte avec une grande finesse¹. C'est du grand art ! L'emploi des procédés littéraires tels le « malentendu », la « méprise », l'« ironie » et, surtout, l'utilisation du symbolisme, font que la passion du Christ johannique atteint un niveau littéraire et théologique inégalé qui ne souffre d'aucune comparaison avec les synoptiques.

Jésus se livre ou : « l'arrestation manquée » (Jn 18, 1-11).

Après un long moment consacré aux discours d'adieu (Jn 14-17), le récit johannique rejoint maintenant le déroulement traditionnel des synoptiques. La scène d'agonie qui s'est déroulée à Gethsémani (Mt 26,36-46 ; Mc 14,32-42 ; Lc 22,40-46) n'est toutefois pas mentionnée. La raison est christologique : la présentation d'un Christ tourmenté par les événements douloureux qui approchent, ne correspond pas à la figure du Christ johannique, maître souverain de sa destinée².

Jésus, sachant parfaitement le sort qu'on va lui réserver (v. 4), s'avance au-delà de la troupe : « *c'est moi* » lance-t-il (v.5). Jésus se désigne lui-même comme le suspect que cherche la troupe. L'aspect dramatique et ironique des 4-5 est prégnant. Ce « *c'est moi* » ou « *moi, JE SUIS* » a le sens de la formule par laquelle Dieu s'est désigné à Moïse au « buisson ardent » (Ex 3,14-15)³.

¹ Pour une liste exhaustive des particularités du récit johannique de la passion, voir, entre autres, E. COTHENET, *L'élévation du Fils de l'homme*, Monde de la Bible 53, *L'évangile de Jean, parole ancrée dans l'histoire*, Paris, 1984, p. 32.

² J. ZUMSTEIN, *L'Évangile selon saint Jean*, II, Genève 2007, p. 196.

³ Cf. Jn 8, 58 : « Avant qu'Abraham fut, moi je suis »

Confrontés à la divinité du Christ, les adversaires tombent à terre⁴. Ce recul de la troupe armée⁵ anticipe, bien à l'avance, l'échec final des adversaires.

Contrairement aux textes synoptiques où les disciples s'enfuient, le Jésus de Jn libère lui-même les siens, se comportant tel le bon pasteur qui protège ses brebis (Jn 10,28-29).

Parmi les personnes en présence, Jn seul identifie Pierre, qui tente de défendre Jésus, et sa victime : un certain Malchus (Jn 18,10)⁶. Jésus désapprouve Pierre qui le détourne de sa mission. «*La coupe que le Père m'a donnée, ne la boirai-je pas* » ? (v.11). La promptitude et la liberté du Christ font penser à sa parole dans l'allégorie du bon berger : «*Le Père m'aime parce que je donne ma vie afin de la reprendre* (Jn 10,17) ».

Finalement, Jésus est soumis à l'autorité du « prince de ce monde ».

La comparution devant Hanne et le reniement de Pierre (18,12-27).

Jn ne parle pas d'une comparution devant le Sanhédrin, mais devant le grand prêtre Hanne. La séance chez Hanne⁷ (v.19-24) s'intercale entre le premier reniement de Pierre (v.15-18) et les deux derniers (v. 25-27).

- En contraste frappant avec Jésus déclarant à Hanne avoir ouvertement parlé au monde (v.20), Pierre renie qu'il a eu affaire à Jésus face à une servante et à des serviteurs. Un coq se met alors à chanter, comme Jésus l'avait prévu en 13,38.

- Durant son interrogatoire, Hanne ne fait aucune allusion à la parole de Jésus sur la destruction du Temple (Mc 14,58-62), ni à sa révélation quant à sa qualité de Messie. La question du grand prêtre se concentre davantage sur l'enseignement du Christ et sur ses disciples (18,19). Le but des v.19-24 est d'attester que la mission du Révélateur a été accomplie devant tout Israël, rien n'a été dit en secret.

- L'interrogatoire se termine par un incident (v.22-24). Un garde donne un soufflet au Christ, suite à sa manière de s'adresser à Hanne (v.22). Le garde se souvient peut-

⁴ « Au-delà des apparences humaines, se cache la divinité qui terrasse l'ennemi » (M.E. BOISMARD et A. LAMOUILLE, *L'Évangile de Jean. Synopse des quatre évangiles en Français*, T.3, Paris 1977, p. 407).

⁵ La cohorte est venue avec des lanternes et des torches, éclairage tout à fait matériel qui ne permet pas de découvrir Celui qui se présente comme la « lumière du monde » (Jn 8,12).

⁶ Malchus : nom dont la racine MLK évoque le terme hébreu de « roi » peut-être ici par ironie (X. LEON-DUFOUR, *L'Évangile selon Jean*, IV, p. 39).

L'oreille coupée par Pierre est l'oreille droite. D'après un écrit juif, c'est avec l'oreille droite que l'on entend Dieu et avec la gauche, les anges. En perdant l'oreille droite, le serviteur du grand prêtre symboliserait le Judaïsme qui ne devient plus capable d'écouter Dieu. (J. ZUMSTEIN, *selon saint Jean*, II, p. 202).

⁷ A la différence de Mt 26,57, ce n'est pas Caïphe, le grand prêtre en exercice qui interroge Jésus, mais Hanne, son beau-père (v.3), officiant aussi comme grand prêtre (v. 19.22). Hanne fut grand prêtre de 6 à 15 PC. Destitué par le procureur Valerius Gratus, il resta un membre influent du Sanhédrin. Selon le droit juif, Hanne pouvait garder le titre de grand prêtre.

être de ce prescrit de la Loi : « *Tu ne parleras pas en mal d'un responsable de ton peuple* » (Ex 22,27) ⁸. D'après Flavius Josèphe (*Antiquités judaïques*, 14.9.4 ; #172), tous ceux qui étaient traduits en justice devant le Sanhédrin devaient se présenter avec humilité, crainte, et en cherchant la clémence⁹. On comprend la réaction du garde. Mais Jn ne peut accepter que son Christ subisse passivement des questions.

Un sujet souvent débattu : Au v.15, Pierre est accompagné d'un « autre disciple », inconnu des synoptiques. Puisqu'en 20,2 cette expression est associée au « disciple que Jésus aimait », ce disciple anonyme doit être le même personnage qu'en 13,23.25 ; 19,26-27.34-35 ; 20,2-10 ; 21,2-8.20-24¹⁰, celui habituellement appelé « le disciple bien-aimé ». Mais comment peut-il à la fois être disciple de Jésus (et pas n'importe lequel !) et une personne proche (« connue ») de Hanne ? Serait-il un prêtre de Jérusalem ? Toujours est-il qu'il permet à Pierre d'arriver jusqu'à la porte du palais. Le fait que l'un entre dans le palais, l'autre restant dehors, indiquerait que deux attitudes sont possibles face au Christ jugé par les hommes: le reniement ou la solidarité.

La comparution devant Pilate ((18,28-19,16a).

Cette section alterne des allées et venues de Pilate et du Christ entre l'intérieur du prétoire de Pilate et l'extérieur où se trouvent les accusateurs. Après une brève introduction (18,28), le récit adopte le plan suivant :

A) En dehors du prétoire : 18,29-32.

B) A l'intérieur : 18,33-38a.

C) En dehors : 18,38b-40.

D) Scène de la flagellation (à l'intérieur): 19,1-3.

⁸ X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IVb, p.48.

⁹ R.E. BROWN, *La mort du Messie. Encyclopédie de la Passion du Christ, de Gethsémani au tombeau. Un commentaire du récit de la Passion dans les quatre évangiles*. Paris, 2005, p. 475.

¹⁰ La question de savoir si le « disciple » en 18,15 peut être identifié au « Bien aimé » est discutée parmi les exégètes. M.E. BOISMARD-A. LAMOUILLE, *L'Évangile de Jean*, p. 408-409 ; A. MARCHADOUR, *Les personnages dans l'évangile de Jean. Miroir pour une christologie narrative*. Lire la Bible 139, Paris 2005, p. 169 ; J. ZUMSTEIN, *Selon saint St Jean*, p. 209-210. ; Chr. DIETZFELBINGER, *Das Evangelium nach Johannes*, Zürcher Bibelkommentare, 2, Zürich 2004, p. 374-375; U. SCHNELLE, *Das Johannesevangelium als Sinnbildung, Theology and Christology in The Fourth Gospel*, BETHL 184, Leuven 2005, p. 308, sont favorables à l'identification du disciple avec le Bien aimé. X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p.55-56, par contre, hésite : est-il vraisemblable qu'un disciple de Jésus soit un familier du grand prêtre ? R. SCHNACKENBURG, *Das Johannesevangelium*, III, Kommentar zu Kap. 13-21, Freiburg i. Breisgau 1975, p. 266-267, estime qu'il ne faut pas identifier « l'autre disciple » avec le Bien-aimé, car son rôle n'a pas la même portée qu'en 20,2-8 ou 21,7. J. KÜGLER, *Der Jünger, den Jesus liebte. Literarische, theologische und historische Untersuchungen zu einer Schlüsselgestalt johanneischer Theologie und Geschichte mit einem Exkurs über die Brotrede in Joh 6*, SBB 16, Stuttgart 1988, p. 424-428, estime qu'il n'est pas certain qu'on puisse identifier le compagnon de Pierre en 18,15 avec le Disciple bien aimé. Il convient, écrit l'auteur, d'accepter l'existence de figures anonymes dans le quatrième évangile. R.E. BROWN, *The Gospel according to John*, vol. B, New-York 1970, p. 823, conclut à l'impossibilité de donner une réponse sûre à ce problème.

E) En dehors du prétoire : 19,4-7.

F) A l'intérieur : 19,8-12.

G) En dehors : 19, 13-16a.

A l'extérieur du prétoire, le « monde » exprime son hostilité envers le Révéléateur. Le ton monte. Il a fait le mal (18,20). Plutôt que lui, il vaut mieux relâcher un brigand (18,40). Il doit être crucifié (19,6). « A mort, à mort ! » (19,15).

A l'intérieur, par contre, le ton, à l'exception de la scène décrite en 19, 1-3, est plus serein. C'est le lieu de la continuité de la révélation. Pilate et Jésus discutent au sujet de la « royauté » (18,36-37). Jésus déclare que le pouvoir de Pilate lui vient « d'en haut » et, qu'en conséquence, il n'est pas le principal coupable dans cette affaire (19,11). Reprenons les événements point par point.

Introduction : Le transfert de Jésus chez Pilate (18,28).

C'est à l'aube (*prôï*), vers six heures du matin¹¹, que les autorités juives emmènent Jésus au prétoire (*to praitôrion*), siège du procureur (plus exactement du « préfet ») romain Pilate à Jérusalem¹².

Le fait de pénétrer dans la demeure d'un païen rendait impur un Juif, parce qu'elle pouvait contenir des ossements enfouis¹³. Mais il faut plutôt interpréter le v. 28b dans le sens d'une ironie théologique acerbe. Alors que les Juifs se préoccupent de garder leur pureté rituelle afin de pouvoir bientôt célébrer la Pâque, ils n'hésitent pas à vouloir mettre quelqu'un à mort¹⁴ ! Ils rejettent le véritable Agneau pascal qui sera

¹¹ Cette donnée chronologique peut se doubler d'une connotation symbolique : le procès devant Pilate inaugure l'aube de la Résurrection (cf. 20,1).

¹² Il s'agit sans doute du palais d'Hérode qui se trouvait à côté de l'actuelle porte de Jaffa (J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p.220). Mais ce n'est pas certain : il pourrait aussi s'agir de la forteresse Antonia située au Nord-Est de l'esplanade du temple (Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 268)

¹³ Mais, objecte R.E. BROWN, *John XIII-XXI*, p. 845-846, la thèse qui affirmait qu'au 1er siècle les Juifs de Palestine croyaient que les Gentils étaient impurs est aujourd'hui généralement rejetée. Lv 15, 19-33 mentionne l'impureté des femmes lors de leurs menstruations, mais Jn ne fait référence à aucune femme. Nb 19, 16; 31, 19 parle de l'impureté des cadavres, mais rien n'indique qu'il pouvait y en avoir sous le prétoire. Le danger de contamination rituelle ne concernait que les prêtres en service au temple ou les Juifs qui s'étaient déjà préparés à participer au repas sacrificiel. Même dans ce cas, un simple bain au coucher du soleil, avant le repas, suffisait en enlever l'impureté. R. SCHNACKENBURG, *Das Johannesevangelium*, III, p. 278 pense que Jn connaissait des avis particuliers de rabbins de son entourage, ce qui expliquerait la déclaration des Juifs au v.28b. Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 268, de son côté, précise que le palais d'Hérode (si Jésus a été emmené là) ne pouvait pas être un lieu impur !

¹⁴ « Ces notables observent extérieurement la loi, mais leur cœur est rempli de haine homicide » (X. LEON-DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 75.

mis à mort à l'heure du sacrifice des agneaux (19,14)¹⁵. « C'est en se prévalant de motifs religieux que les « Juifs » se séparent définitivement de l'Envoyé de Dieu »¹⁶.

A) En dehors du prétoire : Pilate et les Juifs (18,29-32).

Pilate instruit un véritable procès en donnant la parole aux plaignants et en offrant à l'accusé la possibilité de se défendre.

v. **30-31** : Les autorités présentent Jésus à Pilate comme quelqu'un « *faisant le mal* », sans plus de précision. Par conséquent, disent-elles, il mérite la mort.

Pilate réagit intelligemment : il les renvoie à leur propre jugement, « les contraignant ainsi à expliciter leur dessein » (v.31)¹⁷. Les autorités prétendent qu'elles n'ont pas le droit de mettre à mort. Elles en auraient le droit si l'accusation portait sur un motif religieux¹⁸, ce qui, en fait, est le cas. Mais que Pilate pouvait-il décider si Jésus avait été accusé d'être plus grand que Moïse ? Les autorités juives sont dès lors obligées de rester vagues concernant le véritable chef d'accusation, en vue d'attirer l'attention de Pilate.

Le v. **32** clôture ce premier entretien par une glose explicative de l'évangéliste, faisant référence à 12,32-33. Que les autorités aient tort ou raison quant à leur droit de mettre ou non quelqu'un à mort, il faut que le Fils de l'homme soit élevé. Paradoxalement, cette élévation motivera la foi en lui comme étant l'ultime Révéléateur (8,28-30). Aux yeux de Jn, la mise à mort de Jésus est à placer sur un tout autre plan qu'une question juridique, de pouvoir ou de non pouvoir¹⁹.

B) A l'intérieur du prétoire. Pilate et Jésus : 1^{er} interrogatoire (18,33-38a).

Ce dialogue entre Jésus et Pilate est un des grands moments de la Passion²⁰. La scène se passe à l'écart du « monde » hostile et incrédule, qui a déjà son idée toute faite sur

¹⁵ Le lendemain (qui commence avec le coucher du soleil du vendredi), un samedi, était le 15^e jour de Nizan où on prenait le repas pascal. Chez Jn, la chronologie est différente de celles des synoptiques. D'après eux, Jésus célèbre la Pâque avec ses disciples le soir du 14 Nizan, un jour avant Jn. Comme il est peu probable que les autorités juives aient arrêté Jésus la veille de la Pâque et se soient rendues chez Pilate le jour même de la fête, la chronologie johannique doit être historique. Cela va permettre à l'évangéliste de rapprocher la mort du Christ de l'immolation des agneaux de la Pâque.

¹⁶ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p.221.

¹⁷ X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 77 ; J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 222.

La question sur l'impossibilité des autorités religieuses de condamner à mort est difficile à résoudre. Certains biblistes pensent qu'on ne pouvait pas mettre à mort quelqu'un la veille de la Pâque (voir Ac 13, 3-4 où le sort de Pierre est reporté après la Pâque). Mais si on ne pouvait mettre à mort la veille de la Pâque, pourquoi le Talmud de Babylone, *Sanhedrin* 43a, ne semble-t-il pas embarrassé d'affirmer que « la veille de la Pâque Yeshu fut pendu »? (.E. BROWN, *La mort du Messie*, p. 432.

¹⁸ Cf. 8,59 ; 10,31-33 ; cf. Ac 7,58-60 : la lapidation d'Etienne.

¹⁹ R. SCHNACKENBURG, *Das Johannesevangelium*, III, p. 281.

²⁰ Profitons de ce passage pour signaler que Jn 18,31-33 est inscrit sur le plus ancien manuscrit connu actuellement du quatrième évangile : le papyrus J. Rylands (P52). Ce fragment a été découvert dans les fouilles en Egypte. Il doit dater de la première moitié du 2^e siècle. Il indique qu'une communauté chrétienne vivait là et que le QE avait déjà été reçu par l'Eglise dans son canon ou du moins était en voie

l'accusé et n'en démordra pas. A l'intérieur du prétoire, l'atmosphère est plus propice à la dernière possibilité du « monde » (non juif) de se décider pour ou contre la Vérité. Ce premier interrogatoire concerne la question de la royauté du Christ.

La question : « *Toi, es-tu le roi des Juifs ?* » (v.33) provient d'un élément ancien de la tradition. Comment le lecteur du quatrième évangile comprend-il ce titre ?

Même si Jésus s'est écarté de la foule quand elle a voulu le couronner roi (6,15), il n'a pas rejeté le titre de « roi d'Israël » donné par Nathanaël (1,49), ni le fait qu'on l'a acclamé comme tel lors de son entrée triomphale à Jérusalem (12,13).

La question de Pilate doit être interprétée sur son arrière-fond politico-religieux. Selon la loi romaine, les auteurs de sédition étaient passibles de la crucifixion. Pilate devait donc examiner sérieusement si Jésus représentait un danger pour son pouvoir²¹.

D'après Fl. Josèphe²², on peut identifier trois prétendants à la royauté : Judas, fils d'Ézéchiass (un chef de brigands), Simon l'esclave et Athrongéos, le berger. Ils datent de l'époque d'avant la mort d'Hérode le Grand (an 4 av. JC). Ils exigeaient une structure sociale plus juste en attaquant l'autorité d'Hérode.

A l'époque du Christ, la Judée était bien gouvernée. Mais les Romains se devaient de rester prudents. Preuve est que, après la mort de Jésus, des révoltes anti-romaines eurent lieu : Menahem, petit-fils de Judas le Galiléen, est entré armé à Jérusalem avec une bande de brigands (il portait une robe royale) et Simon fils de Giora, un héros militaire a rassemblé une armée considérable de mécontents qui l'ont reconnu comme roi. Vers l'an 36, un prophète Samaritain a rassemblé le petit peuple au mont Garizim pour montrer l'endroit où Moïse aurait déposé des vases sacrés ; un mouvement que Pilate a réprimé dans le sang. Vers l'an 45, au temps du procurateur Cuspius Fadius, Theudas, un prophète autoproclamé, a convaincu les masses de le suivre avec leurs possessions au fleuve Jourdain, promettant de le diviser en deux pour qu'on puisse le traverser; il fut tué et décapité. Toutes ces réactions anti-romaines aboutirent, comme on le sait, à décider les Romains d'envahir Jérusalem qui, continuant à s'entêter, fut finalement détruite par Titus en 70.

Le texte ne le dit pas, mais l'autorité juive a certainement présenté Jésus comme un prétendant à la royauté juive, en falsifiant le concept de « royauté »²³. La manœuvre était habile. Il fallait ruser, car une accusation de blasphème religieux (cf Mc 14, 62-64) n'aurait eu aucun impact sur Pilate.

V. 34 : Jésus met Pilate au pied du mur : « Est-ce en connaissance de cause que tu me demandes cela ou bien te contentes-tu de répéter ce que mes accusateurs t'ont dit » ?

de l'être, 50 ans maximum après sa rédaction finale (S.E. PORTER, *The Date of John's Gospel and Its Origins*, *The Origins of John's Gospel* (S. Porter et H. Ong (Ed.), Leiden-Boston 2016, p. 17).

²¹ La formulation *Toi* (tel que je te vois là, devant moi) *tu es* (tu serais) *le roi des Juifs ?* peut néanmoins se comprendre comme l'expression d'un doute certain, teinté de mépris (R.E. BROWN, *John XIII-XXI*, vol.B, p. 851)

²² Cf. R. E. BROWN, *La mort du Messie*, p. 799-802.

²³ On sait pourtant que l'expression « Roi des Juifs » est un très ancien titre christologique (*Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ... et son règne n'aura pas de fin* : Lc 1,32-33). Elle est devenue une confession de foi pour les chrétiens. Mais tout dépend en quel sens interpréter la royauté du Christ. Jn 18, 37-38 apportera l'éclairage.

L'accusé devient maître de sa convocation. Il invite son juge à une pensée libre et personnelle. Devant leurs juges, les chrétiens johanniques devaient se rappeler la parole de Jésus : « *La vérité fera de vous des hommes libres* » (8,31).

V. 35 : Pilate évite de répondre à la question que Jésus vient de lui poser²⁴. Il appartient à ceux qui « jugent de façon humaine » (8,15). Il commence par affirmer qu'il n'est pas juif, sur un ton qui trahit son dédain vis-à-vis de la judaïté. Puis il revient à l'accusation portée tout au début: « Qu'as-tu fait (de mal) » ? (v. 30). Dans sa question, il nomme les vrais dénonciateurs de Jésus: « *ta nation*²⁵ *et les grands prêtres* ».

v. 36 : Jésus ne répond pas à la seconde question du préfet, mais à la première (« *Es-tu le roi des Juifs ?*»), la plus importante aux yeux du Christ johannique. Avec franchise, Jésus répond²⁶ que sa *basiléa* n'est pas de ce monde²⁷. La royauté du Christ n'est pas d'ici, pourtant, elle s'exerce ici, dans le monde. Mais pas à la « manière » du monde, c'est-à-dire par le recours à la force armée (v. 36b). Le Christ n'est donc pas venu pour rivaliser avec la souveraineté romaine.

V. 37 : Mais Pilate se focalise sur le terme « Roi ». Comme il n'appartient pas au monde d'en-haut²⁸, il s'expose, dès lors, au malentendu.

Le malentendu, est un procédé littéraire fréquent dans le quatrième évangile (par ex., 3,3.5 ; 4,10-11.32-33 ; 6,41s.51 ; 7,33-36 ; 8,31-33.51-53.56-58 ; 18,37a). Il joue sur l'ambivalence de certaines déclarations du Christ johannique. L'interlocuteur se méprend sur la signification d'une parole en l'interprétant au sens premier, littéral. Cette mécompréhension permet ensuite au Christ de préciser et d'approfondir le sens de son propos. La technique du malentendu permet à l'auteur d'exprimer sa théologie de façon narrative plutôt que simplement discursive.

Jésus, pourtant, confirme sa royauté, non plus de façon négative comme au v.36, mais positive : il est venu « *pour rendre témoignage à la vérité* ». On songe ici au Prologue : *La grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ* (1,17).

La notion de vérité (*alètheia*) chez Jn est commune aux mondes grec et biblique. Il s'agit de la conformité à la réalité de quelqu'un ou de quelque chose, en même temps que de la fidélité envers ceci ou cela. Jésus est venu révéler la véritable figure de Dieu. Il est son plénipotentiaire. Grâce à lui, pleinement homme au cœur de l'histoire

²⁴ Pilate, indirectement, avoue n'avoir aucune connaissance de qui est Jésus et ne fait que répéter ce qu'on lui a dit à son propos : R.E. BROWN, *John XIII-XXI*, p. 852.

²⁵ Le terme « nation » ne désigne pas le peuple juif tout entier. Il concerne certains Juifs qui ont été hostiles à Jésus à son époque mais, de surcroît, en référence au *Sitz im Leben* de l'Évangéliste, « nation » vise aussi le judaïsme synagoga hostile à la communauté johannique.

²⁶ « Sa réponse consiste à la fois en une approbation et une restriction » : J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 225.

²⁷ On se rappelle la parole qu'il avait prononcée en 8,23 : *Vous êtes d'en bas, moi, je suis d'en haut. Vous, vous êtes de ce monde, moi, je ne suis pas de ce monde.*

²⁸ D'autre part « Tu es donc roi ? » peut s'interpréter comme une reconnaissance implicite de la vraie royauté du Christ : « Tu es donc bien un roi, mais au sens où tu me l'as expliqué ». Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 275, pense que s'éveille chez Pilate une trace d'un certain intérêt envers Jésus.

humaine, la réalité dynamique de Dieu, une fois pour toutes, s'est communiquée (1,18 ; 3,16-17 ; 8, 29 ; 17,3).

Mais pour découvrir cette « vérité » qui vient de la bouche du Christ, il convient soi-même d'« être de la vérité », c'est-à-dire de croire, de voir le monde d'une façon²⁹ libérée des préjugés ancestraux (1, 46 ; 3,9 ; 6,32.41 ; 7,15.27 ; 8,33 ; 9,16). C'est aussi accepter de faire confiance au Révéléteur³⁰.

Mais Pilate n'évolue pas (v. 38a) : « *Qu'est-ce que la vérité ?* », s'exclame-t-il. Sa question n'est pas une demande d'explication complémentaire. Il s'agit d'une dérobade, du refus d'entendre le témoignage du Christ. Pilate se met du côté de ceux qui préfèrent les ténèbres à la lumière³¹.

C) A l'extérieur du prétoire : Pilate et les Juifs (Jésus et Barabbas) (18,38b-40).

Pilate rejoint les « Juifs » pour leur déclarer l'innocence de Jésus, suite à son entretien avec lui³². Mais les autorités religieuses s'obstinent et - ironie tragique - ils réclament la libération d'un brigand dénommé Barabbas.

Pour éviter la colère des autorités, Pilate leur propose un consensus qui lui servirait en même temps de porte de sortie. Il profite de la proximité de la fête de Pâque pour proposer d'amnistier Jésus. Cela lui permettrait de sauver la face. Mais la proposition du procureur échoue et se retourne même contre lui. Les autorités, en effet, en profitent pour lui tendre un piège. Ils acceptent la proposition d'une libération, mais que ce soit celle de Barabbas (un brigand). Le paradoxe éclate: ceux qui veulent condamner celui qu'ils accusent d'être un révolutionnaire politique exigent la libération d'un autre agitateur ! La contradiction est totale. Pilate et les autorités juives ont perdu la face. Le Christ, resté dans le prétoire, est le seul à conserver sa dignité.

La « coutume » de relâcher un prisonnier à l'occasion de la fête de la Pâque pose un problème historique³³. Si l'existence de Barabbas n'est pas contestée (un bandit qui aurait participé à une émeute à Jérusalem, et dont le nom est un patronyme qui signifie : fils de son père : Bar-Abba), il n'en est pas de même de la coutume. Les recherches sur des parallèles gréco-romains ou juifs, où pourrait exister une coutume de relâcher un prisonnier à l'occasion d'une fête, demeurent vaines et nous forcent à conclure que cette coutume est probablement la création de l'auteur qui a rapproché les figures antithétiques de Jésus et Barabbas. L'une, un innocent qui va être crucifié, l'autre, un émeutier qui va être relâché.

²⁹ « Naître d'en haut », comme le dit Jn 3,3..

³⁰ Cf. 3,12 ; 4,13 ; 5,24 ; 5,40 ; 6,27 ; 6,34-36 ; 6,60-63 ; 8,12 ; 8,46 ; 10, 37 ; 12,36.45 ; 14,11.23.

³¹ X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 89. Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 276, commente la réaction de Pilate comme suit: « *la vérité ne me concerne pas... je ne veux plus rien à voir avec toi ...* Pilate ne veut plus rien entendre de la part de Jésus ».

³² « Le « moi » emphatique (*égô*) indique que l'avis de Pilate va à l'encontre de celui des adversaires du Christ (X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 91).

³³ Ce qui suit s'inspire de R. E. BROWN, *La mort du Messie*, p. 904-910.

Sur le plan historique, on peut imaginer que Barabbas a été arrêté lors d'une rafle à l'occasion d'une émeute à Jérusalem où il y a eu des morts. Il fut éventuellement relâché, lors d'une autre fête de la Pâque. La libération de l'un et la condamnation de l'autre ont pu paraître très ironiques aux yeux de la tradition chrétienne ancienne. Alors que Pilate, après avoir avoué l'innocence de Jésus, l'a néanmoins fait crucifier, tandis qu'il relâchait l'autre³⁴.

D) Scène de la flagellation et de la dérision (à l'intérieur) (19,1-3).

Contrairement à la tradition synoptique, flagellation et scène de dérision n'ont pas lieu à la fin du procès romain et avant la montée au calvaire, mais à l'intérieur même du procès. L'intention de l'évangéliste est de montrer que Pilate, tout en sachant Jésus innocent, veut montrer aux autorités juives qu'il est en partie de leur côté³⁵. Aussi, livre-t-il Jésus à la torture, non pour le punir, mais pour apaiser le conflit qui l'oppose aux « Juifs ». Chercherait-il en même temps à les apitoyer en leur montrant l'accusé aboutir aux portes de la mort ?

Son intention, de surcroît, est terriblement ironique, puisqu'il va leur présenter un roi (leur roi) ensanglanté, couronné d'épines et revêtu d'une tunique d'un légionnaire romain (!). Pilate humilie l'orgueil de ses interlocuteurs. Les moqueries des soldats « Salut, le roi des Juifs » y contribuent³⁶.

Située par Jn au cœur du procès romain, la scène du « couronnement » du Christ prend une importance capitale dans le schéma narratif de la passion johannique. Humilié, devenu le juste souffrant, le Messie qu'Israël rejette est couronné roi. Comme tel, il va être montré à son peuple et montera vers le calvaire, où il sera crucifié.

E) En dehors du prétoire : L'*Ecce Homo* (19,4-7).

v. 4-5: Pilate sort avec Jésus, affublé de ses « insignes » royaux. Le préfet réitère son point de vue sur l'accusé : il est innocent (comme en 18,38b). Mais la vue de cet être durement châtié peut-elle démontrer son innocence ? Sans doute parce que Pilate donne à voir aux autorités un Jésus qui n'a aucunement la puissance d'un agitateur politique. Cet homme n'est pas une menace ; il est à plaindre.

³⁴ Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 280, rapporte à ce sujet ce cantique de l'Eglise (Extrait de J. Heermann, *Herzliebster Jesu, was hast du verbrochen ?* (Jésus, bien-aimé, quel mal as-tu commis ?):

« *Der Fromme stirbt, der recht und richtig wandelt. Der Böse lebt, der wider Gott mißhandelt. Der Mensch verwirkt den Tod und ist entgangen. Gott wird gefangen* », que nous traduisons comme suit (sans pouvoir rendre la poésie allemande): « Le dévot (l'homme pieux) meurt, lui qui s'est conduit avec droiture. Le méchant, lui, vit, alors qu'il s'est méconduit envers Dieu. L'homme qui mérite la mort est libéré. Dieu est enfermé (prisonnier) »

³⁵ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 230.

³⁶ D'autre part, lues à un second niveau, les vexations de la soldatesque romaine pourraient s'interpréter comme la reconnaissance par les païens de la royauté du Christ (S. LEGASSE, *Le procès de Jésus. La Passion dans les quatre évangiles*, Lectio Divina. Commentaires 3, Paris 1995, p. 509-510). R. E. BROWN, *La mort du Messie*, p. 958-959, apporte cette intéressante précision : « Il faut savoir que la teinture pourpre de Tyr était obtenue à partir de crustacés, et donc était très chère, hors des capacités financières d'un soldat; nous sommes devant une tenue royale ».

Pilate prononce à ce moment une parole restée célèbre : « *Voici l'homme* ». En quel sens faut-il l'entendre ? Plus loin, Pilate dira aux Juifs de façon ironique : « *Voici votre roi* » (v.14).

L'expression « *voici l'homme* », serait-elle destinée à apitoyer les autorités ? « C'est un être humain que je vous présente, comme vous et comme moi... »³⁷. L'évangéliste fait peut-être référence à l'incarnation (Jn 1,14)³⁸. On pourrait aussi apercevoir dans l'« homme » une allusion au « Fils de l'homme », au Messie eschatologique³⁹ ? Mieux vaudrait-il, sans doute, comme l'écrit S. Légasse⁴⁰ laisser à l'expression « *voici l'homme* » son sens habituel.

v.6 : Sans pitié, les « grands prêtres »⁴¹ laissent éclater leurs cris hostiles : « *Crucifie ! Crucifie !* ». La réaction de Pilate « *Prenez-le vous-mêmes et crucifiez-le* » traduit un ras-le-bol des échanges. Il est exaspéré⁴². Il ne sait plus quoi dire ni quoi faire. Dès à présent, les autorités pourraient prendre Pilate au mot et se saisir de Jésus. Mais une exécution de la main des autorités juives n'aurait pas la même portée. Car ce qui est recherché, c'est une crucifixion officielle par les Romains.

v. 7 : Les autorités religieuses changent alors de tactique. Elles invoquent un motif de condamnation tenu en silence jusqu'ici : le crime du blasphème : « *il s'est fait lui-même Fils de Dieu* » ! Ceci rappelle 10,33⁴³. L'argument est risqué puisque la peine infligée pour un blasphème est la lapidation et non la crucifixion ! L'ironie est patente. Les autorités finissent par avouer le vrai motif de leur recours auprès de Pilate : la prétention du Christ d'être de rang divin.

F) A l'intérieur du prétoire: 2^e interrogatoire (19,8-12).

V. 8 : Comment se fait-il qu'un païen centré sur la force militaire comme l'était Pilate, puisse tout à coup « *être très effrayé* » en écoutant l'accusation que viennent de prononcer ses interlocuteurs ? Le fait est que la mythologie gréco-romaine populaire d'alors percevait le monde comme numineux, un monde imprégné de superstitions et de pratiques magiques⁴⁴. Pilate avait le pressentiment de se trouver en présence d'un « homme divin » (*un theos anèr*), dont l'origine pouvait être mystérieuse. Le procurateur va retrouver Jésus à l'intérieur du prétoire. « *D'où es-tu, toi ?* » (**V. 9**).

³⁷ Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 284, va dans le même sens : « Cette personne n'est qu'un être à plaindre. Je veux le laisser aller. Faites de même ! ».

³⁸ Ainsi J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 231 : « Sous la forme de cet homme transformé en bouffon, c'est Dieu qui se fait chair et se manifeste au monde ».

³⁹ R.E. BROWN, *John*, 2, p. 876.

⁴⁰ S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 511.

⁴¹ Dans cette expression, on trouve une trace d'un récit pré-johannique.

⁴² R.E. BROWN, *John*, 2, p. 877.

⁴³ Voir aussi : 5,17-18; 8,53.58-59; 10,36.39.

⁴⁴ D'après X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 101, Philostrate a rapporté la peur d'un juge devant son prisonnier, un grand thaumaturge.

Le Christ ne donnant aucune réponse⁴⁵, Pilate renchérit (V. 10) par une menace, rappelant au Christ qu'il a sur lui tout pouvoir de vie et de mort. La réponse de Jésus (V. 11) nuance fortement la prétention du gouverneur. Le vrai pouvoir vient d'en haut, de Dieu. Cela voudrait-il dire que les autorités de ce monde détiennent un pouvoir divin ? Influencé par Rm 13,1 ; 1 P 2,13-17 ; Tt 3,1, on l'a souvent pensé. En Jn 19,11, cependant, il ne s'agit du pouvoir en général, mais seulement *sur Jésus*. Le pouvoir qu'a Pilate vient de Dieu, en ce sens qu'il a l'autorité, en cet instant précis, de faire s'accomplir l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire la glorification de son Fils⁴⁶ (cf. 11,51).

Somme toute, au v. 11b, Jésus se mue en juge. « Pilate n'est que le bras de Dieu »⁴⁷. La véritable responsabilité est endossée par « celui qui m'a livré à toi », vraisemblablement les autorités juives dans leur ensemble (18,35), pas uniquement Judas ni Caïphe⁴⁸. D'autre part, il est peu probable que Jn disculpe pour autant Pilate qui, sachant Jésus innocent, le livrera pour être crucifié.

v. 12 : « De ce fait, Pilate cherchait à le relâcher ». Telle est la conséquence⁴⁹ de ce dernier entretien entre Jésus et Pilate, qui finit bel et bien par reconnaître l'innocence de Jésus. Mais le procureur doit à nouveau affronter l'hostilité des grands prêtres. Ceux-ci finissent par le mettre au pied du mur : « si tu relâches celui-ci, tu n'es plus l'ami de César... ». La loyauté du préfet envers son chef le place dans la position la plus délicate qui soit pour lui. Son existence politique est en jeu. D'après Philon d'Alexandrie, Pilate craignait par-dessus tout l'envoi d'une ambassade à Rome dénonçant sa conduite comme gouverneur. On comprend, dès lors, sa sentence à la fin de la péricope, au v. 16.

G) A l'extérieur du prétoire, au Lithostrôtos (19, 13-16a).

Auparavant, une scène d'une haute intensité dramatique et d'une grande tonalité théologique va se dérouler (v.13-15).

⁴⁵ Cf. Mc 15,5 ; Mt 27,14. Le silence de Jésus signifie que Pilate ne pourra jamais comprendre qu'il est d'en haut.

⁴⁶ S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 516 : « Tu n'aurais ni le droit ni la possibilité de faire de moi ce que tu veux si Dieu ne l'avait pas ordonné dans son dessein de salut et s'il n'avait pas décidé de se servir de toi pour accomplir ce dessein ».

Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 289, interprète le v. 11 comme suit : « Comment peut-il (Pilate) avoir pouvoir sur celui à qui Dieu a donné tout pouvoir (3,18 ; 5,21-23 ; 8,15-16 ; 12,47-48) et qui, lui-même, a le pouvoir de donner sa vie et ensuite de la reprendre (10,17-18) ? ... Si Pilate maintenant décide de faire crucifier Jésus, il n'accomplit pas sa propre volonté, ni la décision de la raison d'Etat ni le dessein des Juifs, mais seulement la volonté divine à laquelle Pilate s'est soumis.

⁴⁷ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 234.

⁴⁸ S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 517 ; X. LEON -DUFOR, *Selon Jean*, IV, p. 106 ; R.E. BROWN, *John*, 2, p. 877-879.

⁴⁹ *Ek toutou* a un sens causal : « de ce fait », « par conséquent », « pour cette raison » : J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 216. *Idem* chez R.E. BROWN, *John*, 2, p. 879.

V. 13 : Pilate, vraisemblablement vexé, tente de sauver la face par une mise en scène franchement méprisante envers les autorités juives.

Il siège lui-même⁵⁰ comme seul juge sur la chaise curule⁵¹ où il se prépare solennellement à rendre la sentence. Puis il désigne Jésus comme étant « leur roi » (première ironie), prenant au pied de la lettre la seconde accusation. Il ne lui reste alors plus qu'à placer ses adversaires devant cette contradiction inouïe en la circonstance: serait-ce convenable d'exécuter « votre » roi ?

v. 14 : Le narrateur insère alors une glose qui n'a pas pour but premier de donner une indication chronologique, mais essentiellement christologique : « *C'était jour de préparation de la Pâque* ».

Paraskeuein désigne l'activité de préparation qui a lieu la veille de la Pâque, soit le 14 nizan.

Dans les synoptiques, Jésus meurt le soir de la Pâque, la veille du sabbat. Mais chez Jn, Jésus meurt au moment où débute la Pâque⁵².

« *C'était environ la sixième heure* » (midi). Selon la littérature rabbinique, après l'heure de midi, lorsque le soleil déclinait, les prêtres commençaient l'abattage des agneaux pour le repas pascal. Ils avaient tout l'après-midi du 14 nizan pour accomplir leur tâche⁵³ A plusieurs reprises, Jn évoque le motif de l'agneau pascal (1, 29.30; 19, 29.36).

Ainsi, à l'heure même où on immole l'agneau pascal, Jésus est condamné pour devenir le nouvel agneau pascal⁵⁴

Au v.14b, Pilate ne dit plus « *voici l'homme* » (19,5), mais « *Voici votre roi* ». L'ironie est patente. Comment un homme aussi dégradé peut-il avoir la dignité

⁵⁰ « Il s'assit sur l'estrade ». Il s'agit de Pilate lui-même et non pas de Jésus (que Pilate aurait fait asseoir), à moins que le préfet ait poussé l'ironie en faisant de Jésus le juge des Juifs. Ce n'est pas impossible, selon J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 235-236 et Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 292. Hypothèse refusée par S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 521-522 : « Laissons donc Pilate et Pilate seul s'asseoir ». Etat de la discussion chez R.E. BROWN, *John*, 2, p. 880-881, qui, en finale, pense aussi que c'est Pilate qui s'assied. R. SCHNACKENBURG, *Das Johannesevangelium*, III, p. 305 explique que c'est sur la croix que Jn présente Jésus comme « Roi des juifs » (au sens théologique évidemment), non par Pilate.

⁵¹ Le *Lithostrotos* signifie littéralement : chaussée de pierre ou Dallage. Gabbatha est un mot araméen (pas hébreu !) : « la Hauteur ». Il décrit bien le lieu où se situe le tribunal, devant le palais royal, sur la partie la plus élevée de la colline ouest de Jérusalem. C. VOLLER, *Zu den Toponymen Lithostrotos und Gabbatha in Joh 19,13 mit einem Lokalisierungsversuch des Prätoriums des Pilates*, ZNW 106 (2015) p. 184-200, situe plutôt le prétoire dans la forteresse Antonia.

⁵² La chronologie johannique est adoptée par la plupart des historiens (X. LEON -DUFOR, *Selon Jean*, IV, p. 108, n. 120).

⁵³ R.E. BROWN, *John*, 2, p. 883.

⁵⁴ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 236 : « Au moment où commence la fête qui célèbre la délivrance historique d'Israël par un acte de Dieu, est condamné à mort par la faute du peuple lui-même celui en qui Dieu réalise la délivrance eschatologique du monde ». S. WITETSCHKE, *Die Stunde des Lammes ? Christologie und Chronologie in Joh 19,14*, Ephemerides Thologicae Lovanienses (ETL) 87, 2011, p. 127-187, ne voit pas, en Jn 19,36, un rapport avec l'agneau pascal d'Ex 12,46 (Nb 9,12), mais plutôt avec la destinée du juste souffrant Ps 34(33), 21 (LXX).

royale ? Comment peut-il aussi être l'ennemi de César ? Pilate se venge des Juifs, mais, en même temps, aux yeux de Jn, il décline la vraie identité de Jésus. Qu'espère donc Pilate ? On peut imaginer qu'il tente une dernière fois de s'imposer aux autorités juives, en montrant le ridicule de leur exigence. « Crucifier votre roi ? Comment pouvez-vous exiger la mort de votre propre libérateur ? ».

V. 15 : Mais l'obstination des autorités ne fléchit pas (ni leur mauvaise foi, ni leur hypocrisie, d'ailleurs). Leur haine est totale et totalement absurde. Malgré l'ultime tentative de Pilate : « *Vais-je crucifier votre roi ?* », ils insistent.

Pris au piège, dénués de tout argument, les grands prêtres finissent par préférer se renier eux-mêmes et à apostasier. Leur « profession de foi » : « *Nous n'avons d'autres rois que César* » est littéralement catastrophique⁵⁵, autodestructrice. Elle renie la foi juive en Dieu qu'ils vont précisément célébrer lors de la fête de la Pâque⁵⁶. Le prix à payer pour se débarrasser de Jésus est énorme ! Dans le contexte global du quatrième évangile, il convient d'ajouter que cette autodestruction ne concerne pas que les autorités juives à l'époque du Christ, ni dans les années qui suivirent. L'abnégation des grands prêtres représente aussi celle du « monde » dans lequel, aujourd'hui comme autrefois, des hommes préfèrent devoir leur salut à « César » plutôt qu'à Dieu, au point, parfois, que César devienne Dieu.

v. 16 : Finalement, le verdict tombe. Le procès est terminé.

Pilate a sacrifié sa conviction intime. Son désir et sa tactique sciemment élaborés de libérer Jésus a échoué (18,38 ; 19,4.14-15). Mais il a entendu de la part de ses interlocuteurs prononcer la suprématie romaine (19,15c-16). Il n'a donc pas totalement perdu la face car l'honneur de Rome est sauf.

Il ne risque pas d'être dénoncé pour inattention aux revendications des grands prêtres, ni pour avoir été responsable d'un soulèvement, ni pour ne pas avoir fait son devoir qui consiste à faire adhérer les autorités juives à la suprématie impériale. C'est surtout par rapport à Jésus que Pilate doit se sentir mal à l'aise. Peut-être parce que, l'ayant toujours su innocent, il l'a quand même condamné, mais surtout parce que le Christ l'a embarrassé (18,36-38 ; 19,8.11-12). Pilate, en effet, s'est trouvé devant un « coupable » qui ne s'est pas défendu comme d'habitude. Il a laissé à Pilate la trace d'un être étrange, d'un personnage inhabituel, d'origine mystérieuse (19,8), qui a sous-entendu que son juge n'était pas le principal responsable (19,11).

[Montée au calvaire, crucifixion et mort de Jésus \(19,16b-37\).](#)

⁵⁵ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 236-237.

⁵⁶ La 11e bénédiction du *Shemoneh Esreh* prononcée lors de la fête: « Puisse-tu régner sur nous, toi seul » est contredite par les grands prêtres qui rejettent tout espoir en un roi messie envoyé par Dieu, préférant se contenter d'une seigneurie civile romaine. Les grands prêtres risquent de tout faire basculer et de faire en sorte qu'Israël devienne une nation comme toutes les autres nations du monde, et non plus ce peuple choisi de Dieu. Dans le cadre de la *Mishna*, qui présente la Pâque comme un temps où le monde est jugé, les Juifs prennent la responsabilité du plus grand péché (R.E. BROWN, *La mort du Messie*).

A) La crucifixion et l'écriteau: 19,16b-22

Cette péricope est constituée de deux parties :

- Les v. 16b-18 racontent la montée au calvaire et la crucifixion.
- Les v. 19-22 accordent une importance particulière à l'écriteau placé sur la croix.

En montant au calvaire, le Christ prend lui-même sa croix (v. 17)⁵⁷. St Jn ne mentionne pas le Simon de Cyrène des synoptiques, réquisitionné pour aider le Christ (Mc 15,21//), car dans sa pensée, il convient que Jésus reste jusqu'au bout le maître de sa destinée⁵⁸.

Dans le portement de la croix, on a vu une allusion à Isaac portant le bois du sacrifice (Gn 22,6), comme l'indique la *Haggada* de Gn 22 au premier siècle, mais cette typologie n'est pas certaine, car la Passion du Christ n'est pas un sacrifice. Jésus « dépose » sa vie de sa propre initiative (10,17-18). Il s'offre lui-même (17,9) dans un geste volontaire⁵⁹.

La crucifixion a lieu en dehors de Jérusalem, sur une petite éminence appelée *Golgotha*, « le lieu du crâne »⁶⁰.

V. 19-22 : L'écriteau (*Titulus*), porté devant le condamné ou suspendu à son cou, indiquait la raison du supplice. Jn confère une place importante au motif de l'écriteau qu'il interprète comme un document officiel, rédigé en trois langues : en hébreu, langue sacrée d'Israël, en latin, langue officielle de l'Empire païen, en grec, langue de la culture. C'est la foi chrétienne qui s'exprime ici : le Christ élevé de terre est livré pour tous les hommes (Cf. 8,28 ; 12,32-33). La royauté du Christ est paradoxale. Mais l'écriteau, rédigé sur l'ordre de Pilate, contient aussi une forte connotation ironique⁶¹.

⁵⁷ Au plan historique, le condamné devait lui-même porter l'instrument de son supplice, c'est-à-dire le *patibulum*, la partie horizontale, à laquelle il était attaché. La partie verticale de la croix est déjà plantée.

⁵⁸ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 242 ; Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 297 ; R. SCHNACKENBURG, *Johannesevangelium*, III, p. 312.

Quant à R.E. BROWN, *John*, 2, p. 899, il pense que Jésus aurait porté le *patibulum* aussi loin qu'il a pu et, qu'ensuite, Simon est venu l'aider.

⁵⁹ S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 531 ; X. LEON-DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 116-117 ; R. SCHNACKENBURG, *Johannesevangelium*, III, p. 312-313.

⁶⁰ Le terme sémitique du lieu de la crucifixion est Golgotha (ce terme est plus près de l'araméen *Gulgultā'* que de l'hébreu *Gulgōlet*), et le terme grec est *kranion*, les deux signifiant : crâne (L'équivalent latin est *calvaria*, calvaire) (R.E. BROWN, *John*, 2, p. 899).

Les fouilles archéologiques depuis la 2e guerre mondiale ont confirmé que ce site se situait à l'extérieur du mur de la ville et qu'il avait servi de carrière depuis le 8e ou 7e s. av. J.C. Au 1er s. avant J.C., s'y trouvait un « jardin » (Cf. Jn 19,41) et un lieu de sépulture. Le monticule devait être visible à partir de l'enceinte de Jérusalem. On a trouvé la trace de tombeaux taillés dans le roc de ce monticule.

⁶¹ A propos de l'ironie, J. ZUMSTEIN, *L'apprentissage de la foi. A la découverte de l'évangile de Jean et de ses lecteurs*, Labor et Fides, Genève, 2015, p. 65 écrit : « l'ironie est un phénomène subtil à saisir qui imprègne l'ensemble de l'évangile. Seul celui qui est dans un rapport de connivence avec l'auteur, qui est d'accord avec son interprétation de la personne de Jésus, est en mesure de percevoir l'ironie qui émane

Dans son conflit avec les Juifs, Pilate a le dernier mot. Il est vainqueur de ses adversaires car il a crucifié leur roi. Et sa victoire, il la rend très publique (en trois langues). L'orgueil national juif est ainsi tourné en dérision. Pilate est le vainqueur politique de la Passion.

Mais Jn, comme dans le cas de Caïphe, en 11,51-52, fait de Pilate une sorte de prophète, car ce qu'il a fait écrire peut aussi être interprété au sens chrétien, comme on vient de le voir.

Paradoxalement, par le biais de Pilate, le Christ est proclamé vainqueur théologique ; il a fait triompher la vérité dans sa Passion.

La mention « *Jésus le Nazôréen* », absente des synoptiques, rappelle 18,5.7. Elle doit avoir une connotation messianique⁶². Jn ne rapporte pas la formulation méprisante des synoptiques « (Jésus,) le roi des Juifs » : Mc 15,26 //.

On comprend dès lors la réaction des autorités religieuses. Elles sont vexées (v. 21). Mais le préfet tient bon. Il refuse toute modification de l'écriteau : « *Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit* ». Les grands prêtres obtiennent exactement l'inverse de ce qu'ils s'efforçaient depuis le début de refuser : la royauté du Christ sur Israël.

B) Le partage des vêtements de Jésus : 19,23-24.

Le quatrième évangile se distingue des synoptiques par l'importance qu'il accorde à la tunique du Christ qui fut tirée au sort. Ce devait être une longue robe qu'on portait directement sur la peau. Jn précise qu'elle était sans couture. Certains pères de l'Église y ont vu un vêtement inhabituel soulignant la majesté de Jésus. Mais, à l'époque de Jésus, une tunique sans couture n'était ni rare ni onéreuse⁶³.

Les biblistes ont beaucoup discuté quant à la signification de cette tunique. Certains font référence à la *tunique ornée* dans l'histoire de Joseph vendu par ses frères (Gn 37,3.31-33), d'autres une allusion à la robe du grand prêtre. Il vaut mieux chercher le sens à partir de la christologie johannique.

Jn nous présenterait ici un symbole d'unité, puisque la tunique ne fut pas déchirée. Cette symbolique est présente en 1 Rois 11, 30-31, quand le prophète Ahiyya prit le manteau qu'il avait sur lui et le déchira en douze morceaux, pour symboliser l'éclatement du royaume de David. De fait, Jn revient souvent sur la question de l'unité : « ... *il y aura un seul troupeau et un seul berger* » (Jn 10,16b) ; « *Jésus*

du texte... il saisit le décalage ou même la contradiction qui existe entre ce que le texte semble signifier littéralement et son sens effectif ».

⁶² Le terme *Nazôraïos* pourrait dériver de « Nazareth ». Mais d'habitude c'est *Nazarênos* qu'on traduit par « Nazaréen » (Mc 1,24 ; 10,47 ; 14,6è ; 16,6 ; Lc 4,34). Diverses propositions ont été faites quant à l'emploi du mot *Nazôraïos* en Jn 18,4. En Mt 2,23, ce terme désigne la provenance de Jésus (de Nazareth). Mais chez Jn, si c'était le cas, on aurait sans doute la formulation qu'on trouve en 1,45-46 ; 7,41.52 : ... de Nazareth. En Jn 19,19, *Nazôréen* (*Nazôraïos*) proviendrait plutôt de la forme passive du verbe hébreu *nashar*, donc *nashur*, « le sauvé, le préservé » ou « celui qui a été mis à part », expressions qui ont une connotation messianique.

⁶³ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 245.

meurt afin de rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés » (11, 52) ; « *Afin que tous soient un. Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient en nous* » (17, 21) ; « *Quoiqu'il y en eût tant (153 poissons), le filet ne se déchira pas* » (21, 11).

Jn signifierait que les soldats romains n'ont pas brisé le projet du Christ, celui de réaliser l'unité du peuple messianique. Cette interprétation est privilégiée par les pères de l'Église comme Cyprien et Alexandre d'Alexandrie. Il est impossible de trancher définitivement entre ces interprétations, mais la dernière a le plus de plausibilité⁶⁴.

C) La mère de Jésus et le disciple bien-aimé : 19,25-27.

A la différence de Mc 15,40-41 et de Mt 27,55-56, où des femmes « *regardaient à distance* » ce qui se passait, Jn place un groupe de femmes « *près* » de la croix. Certains exégètes⁶⁵ dénombrent quatre femmes, comparativement aux quatre soldats. Pourtant le texte dit : « *...se tenaient Marie sa mère et la sœur... Marie, femme de Clopas (il n'y a pas de et entre la sœur... Marie, femme de Clopas) et Marie de Magdala* »⁶⁶. Donc trois femmes.

Mais l'intérêt de Jean se porte principalement sur ce qui suit : la scène concernant Jésus, sa mère et le « *disciple que Jésus aimait* ».

V.26-27 : Le narrateur vient prendre position à côté du Christ. Il lit dans sa pensée et aperçoit avec lui, sous la croix, la présence de sa mère et du disciple.

A cet endroit du récit, nous ne sommes plus en présence d'un reportage historique, mais d'un récit théologique imagé. Deux motifs argumentent le changement de genre littéraire. D'abord, le v.25 ne citait pas le disciple bien-aimé parmi les femmes, ensuite, au v.26, le texte dit « *la mère* » et non « *sa mère* », comme au v.25.

Du haut de la croix, Jésus « *voit* » d'un regard qui scrute (*horaō*) et transcende la réalité historique. C'est son regard à Lui, son regard de ressuscité, pourrait-on dire, et non celui du spectateur qui observe depuis le pied de la croix, comme au verset précédent.

⁶⁴ Ainsi J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, p. 245; R.E. BROWN, *La mort du Messie*, p. 1054.

Par contre, X. LEON-DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 133 voit dans la tunique non déchirée « l'intégrité dévolue au corps du Christ par-delà la mort ». Quant à S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 539-540 et Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 300, ils estiment que Jn cherche simplement à montrer que le Ps 22(21), 19 (Psaume du „juste souffrant“) trouve en Jésus crucifié sa pleine lecture : « *Ils partagent entre eux mes habits et tirent au sort mon vêtement* ». Ce n'est peut-être qu'une coïncidence, car la pensée religieuse du Ps 22 ne convient pas à la ligne christologique de l'évangile johannique.

⁶⁵ ZUMSTEIN, DIETZFELBINGER, LEGASSE, BROWN, SCHNACKENBURG. R.E. BROWN, *John*, 2, p. 904, justifie le nombre de quatre en écrivant qu'il est improbable que la sœur de la mère de Jésus porte le même prénom (Marie) qu'elle. L'absence de *et* devant Marie, femme de Clopas, n'indiquerait pas qu'il s'agit d'une apposition.

⁶⁶ La seule femme en commun avec Mc et Mt.

Depuis la croix, le crucifié « voit » celui qui était couché sur sa poitrine (13,24). Il authentifie sa « présence ». Quant à « la mère »⁶⁷, elle personnifie l'Église et, plus précisément, la communauté johannique⁶⁸.

Les expressions « *ton fils* » et « *ta mère* » traduisent la relation de proximité qui unit le disciple et la mère entre eux et avec le Christ. Jn précise que la mère de Jésus devient, dès cette « *heure* », la mère du disciple qui devient le frère de Jésus. En outre, le disciple « *prit* » (plus exactement : « *accueillit* »⁶⁹) celle qui est désormais devenu sa mère, dans son entourage (*eis ta idia*).

Au moment de rendre son souffle, le Christ ne se préoccupe pas de « sa mère » biologique, mais de l'avenir de sa communauté⁷⁰ qu'il place sous l'autorité du disciple bien-aimé⁷¹. Jésus demande à « la mère-communauté » de vivre une relation de proximité avec celui qui va devenir son témoin privilégié (Cf. 19,35 ; 21,24) et qui va pallier son absence⁷².

Jn 19, 25-27 a, dès lors, une forte tonalité ecclésiologique préparée par l'épisode précédent concernant la tunique sans couture. Par sa « traduction » de l'événement qui se déroule au calvaire, sommet de la vie terrestre du Révélateur, l'évangéliste donne un fondement solennel au désir que le Christ exprimait dans sa prière de clôture du discours d'adieu : *qu'ils parviennent à l'unité parfaite* (17,23).

D) La mort de Jésus : 19,28-30.

Par rapport à la tradition synoptique, il est bon de rappeler que Jn ne mentionne pas les ténèbres, ni la déchirure du rideau du temple, ni le tremblement de terre, ni le cri du Christ agonisant, ni la fameuse parole « *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?* ».

V. 28 : Le Christ crucifié reste jusqu'au bout maître des événements. Sa parole « *J'ai soif* », peut s'interpréter au sens premier car la crucifixion engendre chez le condamné

⁶⁷ L'article possessif est absent, ce qui signifie que le substantif « mère » a changé de sens.

⁶⁸ « La famille post-pascale » (J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, p. 250), la représentante des croyants (Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, p. 303). R.E. BROWN, *La mort du Messie*. p. 1121-1124, écrit qu'il faut éliminer une fausse interprétation qui a parcouru plusieurs siècles : la demande de Jésus serait de l'ordre de la piété filiale : il demanderait au disciple de s'occuper de sa mère pour qu'elle ait un toit. On a songé aussi – à tort – à la symbolique de l'Apocalypse de la femme et du dragon (Ap 12, 5.9.17), pour présenter en Jn 19,26 Marie comme la figure de l'Église et la mère des chrétiens. Dans le même sens : X. LEON - DUFOR, *Selon Jean*, IV, p. 108, n. 141-143.

⁶⁹ Chez Jn, *lambanô* a le plus souvent le sens de « recevoir », d'« accueillir » : X. LEON - DUFOR, *Selon Jean*, p. 147.

⁷⁰ J. BECKER, *Das Evangelium nach Johannes* (ÖTBK 4,2), Gütersloh/Würzburg, 1991, p. 698.

⁷¹ J. ZUMSTEIN, *La mémoire revisitée. Etudes johanniques*, Genève 2017, p. 373. C'est ce disciple qui est au centre théologique de la scène. La lecture qui privilégie le rôle de la mère de Jésus (interprétation mariologique) doit être écartée, de même l'interprétation qui voit dans le disciple le symbole du paganisme et Marie la représentante des croyants (sous l'influence de Jn 2,5), ou encore la nouvelle Eve (parce qu'au lieu de convoiter la Sagesse divine – l'arbre de la connaissance – Marie est présente au pied de l'arbre de la croix dans une attitude aimante).

⁷² J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, p. 386.

une forte déshydratation. Au sens second, théologique, cette parole sous-entend la volonté d'accomplir le projet du Père. Un lien peut être établi avec 18,11 : « *Comment ? Je ne boirai pas la coupe que mon Père m'a donnée ?* »⁷³.

V. 29 : Interprétant « *j'ai soif* » au sens premier, un soldat lui tend une éponge imbibée de vin aigre. Cette scène est différente de celle de Mc et de Mt, où le vin aigre est mis sur une éponge au bout d'un « roseau », dans un contexte où on se moque du Christ pour voir si Élie viendra le délivrer.

Chez Jn, ce n'est pas un roseau qui porte l'éponge, mais une branche « d'hysope ». L'hysope biblique est une plante utilisée à la Pâque juive avec des branches très absorbantes pour faire les rites d'aspersion (Lévitique 14, 4-7) et pour asperger du sang de l'agneau pascal les montants des demeures.

Puisque Jn indique que c'est à l'heure de midi que Jésus a été jugé (19,14), à l'heure où on commençait à immoler au temple les agneaux pour la Pâque, on peut admettre que Jn joue sur la symbolique pascalle (Ex 12,22)⁷⁴.

V.30 : Contrairement aux synoptiques, Jésus boit le vin aigre⁷⁵, puis déclare « *C'est accompli* » (*tetélestai*)⁷⁶. Cette dernière parole signifie que l'Heure est accomplie, que la mort du Christ en croix constitue l'achèvement de la révélation. On se rappelle le début de la prière du chapitre 17 (*Père, l'heure est venue, glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie* :17,4). L'emploi du parfait (*tetélestai*) indique que l'accomplissement de l'œuvre effectuée sur la croix va rester efficace durant le temps post-pascal⁷⁷.

« *Inclinant la tête, ...* ». Un crucifié mourait, effectivement la tête inclinée. Il ne faudrait donc pas voir dans le geste de Jésus un trépas paisible⁷⁸. Mais on peut aussi interpréter le fait d'incliner la tête comme l'expression d'un acte volontairement posé⁷⁹ : Jésus s'en remet au Père.

« *...il transmet (paradidonai) l'esprit* ». A qui Jésus transmet-il l'esprit ? Serait-ce à son Père⁸⁰ ? Il faut plutôt avoir en tête le texte de 7, 39 : « *Jésus parlait de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui avaient cru en lui : en effet, il n'y avait pas encore d'Esprit parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié* » ». Or, nous sommes au

⁷³ Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 304; J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 253.

On peut songer aussi au Ps 63,2 : « Mon âme a soif de toi, Seigneur ! » ou encore à la soif que Jésus éprouve de donner l'Esprit (X. LEON -DUFOR, *Selon Jean*, IV, p. 153-154).

⁷⁴ J. ZUMSTEIN, *La mémoire revisitée*, p. 379. Hypothèse rejetée, entre autres, par S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 555.

⁷⁵ C'est dans la logique de son œuvre (Cf. 18,11).

⁷⁶ Chez Mc et Mt, les dernières paroles de Jésus proviennent du Ps 22, 2 : « *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?* ». Lc, lui, recourt au Ps 31, 6 : « *Père, en tes mains je remets mon esprit* ».

⁷⁷ S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 557.

⁷⁸ S. LEGASSE, *Ibidem*.

⁷⁹ X. LEON -DUFOR, *Selon Jean*, IV, p. 157 qui cite Jn 10,17 : « ... je dépose ma vie pour la reprendre à nouveau ».

⁸⁰ Ainsi Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 305.

moment de la glorification du Christ. On objectera le fait que Jn place le don de l'Esprit le soir du dimanche de Pâques (20,22). A cette objection, on peut répondre que, puisque sur la croix le Christ est glorifié, il jouit de l'autorité que les autres évangiles attribuent au Ressuscité⁸¹. Le don de l'Esprit depuis la croix aurait ainsi la valeur d'une « prolepse »⁸².

E) Jésus transpercé: l'eau et le sang : 19,31-37.

La vigile de la Pâque, cette année-là, était « un grand jour », parce qu'elle coïncidait avec la veille d'un sabbat. Par conséquent, il ne convenait pas de laisser les corps en croix. En effet, les cadavres souillent le pays (Cf. Dt 21,22-23)⁸³. La Loi juive exigeait d'enterrer les corps avant le soir. Les autorités juives viennent demander à Pilate qu'on enlève les corps (v. 31).

Mais il faut d'abord s'assurer que les suppliciés soient morts. Afin d'accélérer la mort, on brisait leurs jambes (« *Crurifragium* »). Les Juifs croient que ce dernier supplice sera infligé aux trois condamnés⁸⁴. Mais le Christ les a devancés. Sa mort a déjà eu lieu (v. 33), car c'est lui seul qui en est le maître.

Pour s'en assurer, un coup de lance est porté par un soldat dans le côté (droit) de Jésus. Du sang et de l'eau en jaillissent (v. 34). Deux lectures complémentaires, ici, sont de mise. Dans un premier sens, littéral, ce fait atteste la mort de Jésus par asphyxie⁸⁵.

R.E. Brown, dans son volumineux commentaire (*The Anchor Bible 29A*), aux pages 944-950, s'intéresse à l'aspect médical du phénomène de « l'eau et du sang » issu du côté du Christ décédé. Voici un résumé de son texte :

L'écoulement de l'eau hors du côté du Christ pose une question historique. Egalement celle de concevoir comment il se fait que le sang et l'eau sont si nettement séparés.

On peut faire l'hypothèse que Jn décrit quelque chose qui s'est réellement produit.

Certains chercheurs médicaux pensent que l'écoulement du sang provient de l'estomac. La poussée de la lance aurait ouvert en même temps le cœur (d'où provenait le sang) et l'estomac (d'où jaillissait l'eau). Les deux liquides, passés à travers l'espace entre ces organes aurait pu sortir ainsi séparément. Une autre théorie a été proposée : la flagellation de Jésus aurait produit un « liquide » dans la cavité pleurale entre les côtes et les poumons. Comme la plèvre se trouve

⁸¹ F.J. MOLONEY, *The Johannine Son of Man revisited*, Theology and Christology in The Fourth Gospel, BETHL 184, p. 198.

⁸² X. LEON -DUFOR, *Selon Jean*, IV, p. 159 ; R.E. BROWN, *John*, 2, p. 931.

⁸³ « Quand un homme aura été mis à mort et pendu à un arbre, son cadavre ne passera pas la nuit sur l'arbre, mais tu devras l'enterrer le jour même, car un pendu est une malédiction divine ». A Qumran, le texte de Dt 21 (« un pendu est une malédiction divine » a été traduit : « Un crucifié... ».

⁸⁴ C'est ce que suppose leur demande de briser d'abord les jambes.

⁸⁵ Dans l'Antiquité, le sang et l'eau sont les composants du corps humain. Puisqu'ils s'en échappent, cela atteste la réalité de la mort (J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 258 ; Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 310).

à l'intérieur de la cage thoracique, un coup de lance aurait pu l'ouvrir ainsi que le cœur. Brown conclut que la description faite par Jn pourrait correspondre à un phénomène naturel.

Brown ne considère pas cette hypothèse comme étant la seule possible. Une autre théorie s'appuie sur une vieille légende grecque, selon laquelle les dieux n'avaient pas de sang dans leurs veines mais un type de sang mélangé à de l'eau. Si l'évangéliste s'inspire de cette légende, il indiquerait l'origine divine du Christ.

Effectivement, Jn ne se contente certainement pas de nous livrer une curiosité d'ordre médical.

Au plan théologique, on peut aussi se référer à Ez 47,1-12 qui décrit le nouveau temple dont le côté droit fera jaillir une eau qui irriguera toute la terre d'Israël⁸⁶. Dans ce cas, le Christ glorifié est le nouveau temple (Cf. Jn 2,19-22).

Certains voient dans le sang et l'eau les éléments fondamentaux du baptême et de l'Eucharistie, de sorte que « la mort du Christ est le lieu où s'enracinent les deux sacrements principaux de la communauté chrétienne⁸⁷. Mais d'autres rétorquent que l'ordre des mots « sang – eau » ne convient pas à cette symbolique⁸⁸. La liste des interprétations est longue⁸⁹.

Il vaudrait mieux chercher du côté de Jn lui-même. Deux possibilités interprétatives sont offertes.

Au plan intra-textuel, d'abord, on se souvient qu'en 7, 37-39, le Christ johannique déclare : « *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive, celui qui croit en moi! Selon le mot de l'Écriture: De son sein couleront des fleuves d'eau vive. Il désignait ainsi l'Esprit...* ». Ainsi, l'eau qui coule du côté ouvert du crucifié ferait référence à l'Esprit. Quant au sang, il représenterait sa mort par laquelle advient le don de l'Esprit⁹⁰.

Au plan hyper-textuel, ensuite, le lien avec 1 Jn 5, 6-8 ne peut pas passer inaperçu. Malgré une certaine réticence de l'un ou l'autre exégète⁹¹, le parallèle avec 1 Jn 5 est éclairant : v.6 : « *C'est lui qui est venu par l'eau et par le sang, Jésus Christ, non avec l'eau seulement, mais avec l'eau et le sang et c'est l'Esprit qui rend témoignage, parce que l'Esprit est la vérité* ». 7 : *C'est qu'ils sont trois à rendre témoignage*, 8 : *l'Esprit, l'eau et le sang, et ces trois convergent dans l'unique témoignage.* »

⁸⁶ Ainsi X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 163.

⁸⁷ Ainsi, entre autres, J. ZUMSTEIN, *Idem*, p. 258-259 et *La mémoire revisitée*, p. 381.

⁸⁸ S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 567 et R.E. BROWN, *John*, 2, p. 951 ne sont pas favorables à l'interprétation sacramentelle.

⁸⁹ Un dernier exemple: Maarten J.J. MENKEN, *Observations on the Significance of the Old Testament in The Fourth Gospel*, *Theology and Christology in The Fourth Gospel*, p. 171, y voit la typologie de l'eau jaillie du rocher (Cf. 7,38) et de l'« eau vive » promise à la Samaritaine (4,10-14).

⁹⁰ LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 568 et 573; R.E. BROWN, *John*, 2, p. 949.

⁹¹ X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 166-167 ; LEGASSE, *Idem*, p. 567 ; J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 258.

L' « Ancien », auteur de la première épître, insiste : la communion au Christ ne se réalise pas seulement par la foi en sa personne divine, égale à Dieu, descendue du ciel et retournée au Père par sa résurrection. La communion avec le Seigneur, et par lui avec Dieu, ne peut faire fi de l'intérêt que le chrétien doit porter à sa passion et à sa mort sanglante.

L'Ancien prend la plume pour dénoncer une doctrine aux accents « docètes » ou « gnostiques »⁹², qui commençaient à circuler dans le johannisme quelques temps après la rédaction finale du quatrième évangile. Cette doctrine relativisait l'importance qu'il convient d'accorder à l'engagement total de Jésus, en d'autres termes à son amour concret, historique, totalement désintéressé pour les siens au point d'accepter librement la croix. 1 Jn 5,6-8 serait une trace de la critique adressée par l'Ancien à certains membres de sa communauté, tombés dans ce qu'on pourrait appeler le piège du spiritualisme. Il jugeait cette doctrine dangereuse car elle sous-estimait l'importance de la glorification du Christ par la croix⁹³. La conséquence communautaire qui en découlerait consisterait à minimiser l'importance de l'amour fraternel, facteur d'unité de la communauté.

En Jn 19,34, l'évangéliste (ou un éditeur postérieur à lui du quatrième évangile) aborde le débat christologique et éthique qui se poursuivra et, hélas, se durcira dans les deux premières épîtres.

V. 35 : « *Celui qui a vu a témoigné* ». Les deux verbes sont au parfait : le message proclamé dans le passé a toujours sa valeur aujourd'hui.

Qui donc est « *celui qui...* » ? Nul doute qu'il s'agit du disciple bien-aimé. Le contexte antérieur (cf. 19,25-27) et postérieur (21,24), le suggère.

La désignation de ce disciple comme « témoin oculaire » est généralement prise au sens littéral : le disciple a bel et bien été présent au pied du crucifié. Cette lecture ne s'impose pas.

Rappelons-nous qu'en 19,26 le regard porté sur les témoins est celui du Christ. Son « voir » anticipe l'avenir. L'évangéliste opère un déplacement. Sous la forme d'un récit, il projette dans le passé sa conviction que le disciple bien-aimé qui collabore à

⁹² Par docétisme et gnosticisme, on entend, particulièrement dans le cas du johannisme, une doctrine qui ne prend guère en compte l'incarnation. Jésus n'aurait eu qu'une « apparence » humaine, selon les adversaires de l'Ancien. Mais cette définition de leur hérésie reste imprécise. Il faut plutôt penser que ces chrétiens « ultra-johanniques », comme on les nomme parfois, n'accordaient qu'une place très relative à la valeur du sacrifice du Christ dans la dynamique du salut. Seul leur importait, sans doute, de croire que le Christ nous sauve avant tout parce qu'il vient de Dieu nous apporter la pleine communion avec Lui.

⁹³ L'insistance portée sur le et dans la phrase « l'eau et le sang » en 1 Jn 5,6-8 indiquerait qu'il peut être dangereux d'absolutiser la parole du Christ à Nicodème : « *En vérité, en vérité, je te le dis : nul s'il ne naît d'eau et d'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu* » (Jn 3,5). D'autant que, juste après, le Christ déclare : « *ce qui est chair est chair et ce qui est né de l'esprit est esprit* » (3,6). A un stade tardif du johannisme, cette opposition pourrait avoir été interprétée dans le sens d'une motivation à n'accorder qu'une importance limitée à l'incarnation, y compris aux actes humains positifs, concrets, en faveur d'autrui.

la rédaction du quatrième évangile, est un « témoin » authentique des derniers moments de la vie du Seigneur.

Les v. **36-37** appuient le témoignage du disciple en le raccordant à l'ensemble plus vaste des Écritures. Le v. 36 fait allusion à Ex 12,46 qui se situe à l'intérieur de la prescription du rituel de la Pâque (Ex 12, 43-50)⁹⁴ : le Christ en croix est bien le nouvel Agneau pascal⁹⁵.

La seconde citation de l'AT est empruntée au prophète Zacharie (Za 12,10) : « *Alors, ils regarderont vers moi, celui qu'ils ont transpercé* » (TOB). Pour ce prophète, la mort du mystérieux envoyé de Dieu que son peuple a tué, fera éclore la conversion des cœurs. On verra même en lui le Messie. La même idée se trouve chez Is 53 : la mort du serviteur de Dieu convertira ses assassins⁹⁶.

Dans le contexte johannique, le « ils regarderont » désignerait les croyants de tous horizons qui, grâce à l'élévation du Fils de l'homme, découvriront celui qui est « Je suis » (8,28 ; 12,32). « La mort du crucifié ne signifie pas sa disparition ; il est, tout au contraire, l'objet d'un voir placé sous le signe de la promesse »⁹⁷.

[La mise au tombeau : 19,38-42⁹⁸](#).

Le récit johannique est très différent de celui des synoptiques.

V. 38 : La demande d'inhumation⁹⁹ vient sur le devant de la scène avec Joseph. Il est possible qu'au stade pré-évangélique du récit, Joseph n'était pas un disciple, mais le porte-parole de certains Juifs qui ont formulé la demande à Pilate.

L'évangile de Jean représente un stade ultérieur de la tradition qui a relu l'ensevelissement. Joseph d'Arimathée, membre du Sanhédrin qui a condamné Jésus, selon Mc 15,43 et Lc 23,50-51 (qui précise que Joseph est un « *homme bon et juste* »...), disciple de Jésus d'après Mt 27,57, cet homme devient en Jn 19,38 un disciple caché par « *peur des Juifs* »¹⁰⁰.

Pilate n'était pas un homme extrêmement brutal, il n'était pas du genre à punir inutilement la famille d'un criminel. S'il avait considéré Jésus comme un criminel,

⁹⁴ Ex 12, 46 (LXX) : « *Vous ne fracturerez pas un os de lui* » ; Nb 9, 12 (LXX) : « *Ils ne fractureront pas un os de lui* ».

⁹⁵ L'allusion au « juste persécuté » (Ps 34, 20-21) pourrait venir s'ajouter à celle de l'Agneau : « *Le juste a beaucoup de malheurs, chaque fois le Seigneur le délivre. Il veille sur tous ses os, pas un seul ne s'est brisé* »

⁹⁶ X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 173-174 ; S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 571-572 ; Chr.DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 311.

⁹⁷ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 261.

⁹⁸ Ce commentaire de Jn 19,38-42 s'inspire de R.E. BROWN, *La mort du Messie*, p. 1391-1394.

⁹⁹ Le fait que les Romains pouvaient laisser plusieurs jours un corps en croix était une horreur pour les Juifs (Cf. Dt 21, 22-23). Si on se fie au Talmud de Babylone qui mentionne une tradition assez ancienne, on ne pouvait pas refuser une sépulture honorable à des gens crucifiés.

¹⁰⁰ On relève des traces de « crypto-chrétiens » en 9,22 et 12,42-43 (cette dernière référence est spécialement applicable à Joseph) (S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 575-576 ; R.E. BROWN, *La communauté du disciple bien-aimé*, Paris 1990, p. 79-81).

il est peu probable qu'il aurait permis son inhumation par ses disciples. Néanmoins, il devait être sur ses gardes car ses disciples auraient pu en faire un héros.

v. 39-40 : Joseph est rejoint par Nicodème.

La présence de ce dernier au tombeau surprend. Comment évaluer son geste ? Ne tombe-t-il pas sous le reproche formulé par Jésus : « *Toutefois, il est vrai, même parmi les notables, un bon nombre crurent en lui, mais à cause des Pharisiens ils ne se déclaraient pas, de peur d'être exclus de la synagogue, car ils aimaient la gloire des hommes plus que la gloire de Dieu* » (12, 42-43).

Nicodème était un membre du Sanhédrin, un homme qui n'avait pas eu le courage d'exprimer sa relation à Jésus et était venu le rencontrer de nuit (3, 1-10). Néanmoins, il avait pris parti pour l'innocence de Jésus, se contentant de soulever un point technique de la loi (7, 50-52).

Comment interpréter la venue de Nicodème au tombeau ? Alors que, jusqu'ici, il avait agi dans l'ombre, voilà qu'il agit en plein jour. Il en va de même pour Joseph qui n'osait s'afficher ouvertement comme chrétien par peur des autorités juives. Voici qu'il ose se présenter lui aussi comme un rival des Juifs en réclamant le corps de Jésus.

La réponse pourrait être la suivante. En observant Joseph et Nicodème, nous voyons se réaliser la parole de Jésus : « *Une fois élevé de terre, j'attirerai tous les hommes à moi* » (12, 32)¹⁰¹.

A la différence des synoptiques, Jésus reçoit un ensevelissement honorable¹⁰². Il est parfumé avant d'être mis au tombeau.

Nicodème apporte une mixture de myrrhe et d'aloès d'environ cent livres¹⁰³. Il devait être riche, vu la quantité d'aromates qu'il apporte : « *Environ cent livres* » (19, 39b), ce qui correspond à 32,70 kg. C'est une quantité énorme ! S'il s'agit d'un produit sous forme de poudre, comme cela semble le cas, le corps doit être écrasé sous un monticule de myrrhe et d'aloès¹⁰⁴. Ce n'est pas la première fois que Jean utilise de grandes quantités dans des scènes symboliques pour exprimer l'abondance messianique. Songeons aux noces de Cana, avec ses 500 ou 600 litres d'eau changée en vin (2, 6).

Jn veut créer une scène de funérailles royales¹⁰⁵.

¹⁰¹ Joseph et Nicodème montrent que Jn n'établit pas des catégories entre les êtres humains. L'évangéliste n'est pas anti-juif. Dans la communauté pharisienne, il y a eu des Juifs dont le regard envers le Christ fut plus nuancé que d'autres.

¹⁰² J.M. AUWERS, cité par S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 579, n. 237, écrit de manière pertinente: « Joseph et Nicodème n'agissent pas au titre de fossoyeurs ».

¹⁰³ « *Etant venu* » signifie qu'il n'était pas au Golgotha.

¹⁰⁴ La myrrhe est une résine aromatique utilisée dans les rites funéraires, parfois mélangée à de l'huile. L'aloès est un bois de senteur destiné à éliminer les mauvaises odeurs. Les deux substances étaient réduites en poudre, puis mélangées à l'intérieur des linges : J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 263, note 5 ; X. LEON -DUFOUR, *Selon Jean*, IV, p. 184.

¹⁰⁵ Sur la façon dont un cadavre était enveloppé, il y avait deux méthodes : soit enrouler le corps de bandelettes (*othonia*) (Cf. 19,40 ; 20,5-7), soit l'envelopper dans un linceul (*sindôn*) (comme chez les synoptiques). Chez Jn, on a trois éléments : le *soudarion*, linge qui couvre le visage, et les bandelettes

v. 41 : Le récit johannique de la passion commence dans un jardin, de l'autre côté du Cédron (18, 1). Le fait qu'il se termine également dans un jardin fait inclusion avec Jn 18. Est-ce délibérément voulu ? C'est possible¹⁰⁶.

Dans la Bible, les rois de Judas étaient ensevelis dans des tombeaux situés dans des jardins (2 Rois 21, 18.26). D'après Néhémie 3, 16, cela aurait été le cas du sépulcre du roi David. Jn nous invite-t-il à opérer un rapprochement entre les funérailles du Christ et celles des rois de l'AT ? Les données manquent pour le démontrer, mais ce serait tout à fait approprié de sa part¹⁰⁷.

L'indication que le tombeau était neuf signifie qu'il n'avait pas été souillé et que la pureté du lieu convenait à la dignité du Christ¹⁰⁸.

Ainsi se termine le récit de la Passion. La mort de Jésus est clairement confirmée. Elle est entourée de silence, de respect, d'honneur et de paix¹⁰⁹.

(*othonia*) pour les mains et les pieds. Par contre, le devoir essentiel, l'onction du défunt est absente. Sans doute, l'épisode de l' « onction à Béthanie » (12,1-8) supplée-t-il à ce dernier devoir (S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 577 ; Chr. DIETZFELBINGER, *Nach Johannes*, 2, p. 315).

¹⁰⁶ Ainsi S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, p. 580.

¹⁰⁷ Mary L. COLOE, *The Garden as New Creation in John*, *Bibel Today* 53, 2015, p 159-164, rapproche 18,1 et 19,41 de l'imagerie du jardin d'Eden. Au milieu d'Eden se dresse la croix, le nouvel arbre de vie, devant lequel se trouvent l' « homme » et la « femme ». Cette interprétation donne une jolie vision des choses, sans doute utile au plan catéchétique, mais elle ne doit pas correspondre à la pensée johannique.

¹⁰⁸ J. ZUMSTEIN, *Selon St Jean*, IVa, p. 264.

¹⁰⁹ X. LEON -DUFOR, *Selon Jean*, IV, p. 187.